

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Andrée Chrétien**

<https://www.cadre21.org/membres/c124650ad37b479f55494c38>

Date d'obtention : 2024-11-15 22:15:14



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Cette méthode qui comporte en partie 4 étapes* permet une prise en charge rapide lorsqu'il y a une divulgation de Sextage en milieu scolaire . Les étapes de la marche à suivre font en sorte d'éviter la propagation , de rendre les interventions davantage efficaces, claires et cohérentes pour tous les intervenants qui seront impliqués dans le processus. Les outils disponibles permettent de guider l'intervenant(s) qui prend en charge le dévoilement (guide , aide mémoire, feuillet questionnaire pour consigner les informations, etc.)

Elle fait aussi en sorte d'assurer le respect de la confidentialité et de mettre un filet de sécurité rapidement autour de la victime et des pairs impliqués s'il s'avère .

*1. Parler à l'auteur du signalement et à la victime

2. Évaluer l'incident

3. Vérifier l'information

Par la suite, regarder si les informations sont de nature impulsive ou malveillante (criminelle) . S'il s'agit de ce dernier, ne pas remplir la fiche d'évaluation avec l'instigateur et contacter la police . Si l'on doute qu'il y ait présence de pornographie juvénile, récupérer le (s) cellulaires en question pour le remettre aux autorités.

4. Rencontrer l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Travailler en amont (ex. estime de soi, respect, vie amoureuse, activités développer connaissances sur ce qui a trait aux réseaux sociaux, etc.) de façon préventive pour sensibiliser les jeunes des impacts du Sextage. L'importance d'être vigilant, réfléchi et bienveillant lors de tout le processus d'intervention lors d'un dévoilement. Rassurer la/le jeune et lui mentionner qu'on le croie et lui faisons confiance (ne pas regarder le contenu du cellulaire constitue un acte criminel). Informer les jeunes de la démarche. Respecter la démarche Sexto pour s'assurer de la meilleure réussite des interventions (rencontrer l'auteur du dévoilement, la victime, et les autres jeunes e liens avec le dévoilement en respectant la grille d'évaluation/ NE JAMAIS REGARDER LES PHOTOS/VIDÉOS) . Distinguer où est notre part de travail avec les jeunes VS celle qui incombe au corps policier. Lorsque nous ne sommes pas en présence de pornographie juvénile, notre part est de traiter l'incident selon la politique de l'école. S'assurer d'une continuité d'interventions selon les besoins suite au dévoilement pour s'assurer du bien-être de tous.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je dirais en premier lieu que ce serait l'étape de la vérification des informations entre autres, si d'autres jeunes sont impliqués ou s'ils ont eu vent de l'évènement. Les perceptions d'une circonstance peuvent différer d'un jeune à l'autre selon leurs valeurs, leurs éducations, l'influence des pairs etc. Cette étape peut s'avérer délicate pour une collecte de données et certains jeunes pourraient aussi faire du mutisme par peur d'être ciblés ou reconnus (même si l'adulte le rassure de la confidentialité de la démarche) .

J'ajouterai aussi que l'étape de la prise du cellulaire du contrevenant (s'il y a lieu) me semble aussi une étape qui pourrait s'avérer ardue à exécuter si le jeune s'y oppose . L'importance de tenir au courant la direction et la police de la démarche en cours pour avoir du soutien si nécessaire.